## Semaine européenne de la mobilité.

MédiaChartres, en relation avec les hautes instances du service Public, vous informe encore avec un temps d'avance.

La 21° Semaine européenne de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre 2022. Il s'agit d'un événement organisé chaque année dans de nombreuses villes européennes. L'objectif est d'inciter les citoyens et les collectivités à opter pour des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement : transports publics, covoiturage, autopartage, vélo... Thème de l'édition 2022 : « Pour de meilleures connexions, combinez les mobilités » ! La plate-forme d'inscription est d'ores et déjà ouverte.

L'événement met à l'honneur cette année une notion peu connue mais essentielle pour imaginer les villes durables de demain : l'intermodalité. Ou comment combiner plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. À l'échelle de l'Union européenne, le concept constitue un moyen d'intégrer tous les réseaux de transport européens et de concentrer les enjeux relatifs aux mobilités durables urbaines : optimisation des transports, garantie pour tous du droit au transport introduit dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, mise en avant de modes de transport plus écologiques et moins émetteurs de gaz à effet de serre.







## Comment participer ?

Particuliers, collectivités, établissements publics, entreprises et associations peuvent soumettre et partager leurs projets durant la semaine des initiatives de mobilité durable.

<u>S'inscrire</u> (association, entreprise, établissement public, particulier).

<u>Proposer un projet</u> .





## Des trophées annuels pour la mobilité urbaine durable.

Les villes européennes qui mettent en place des initiatives ou des pratiques innovantes en lien avec les mobilités durables urbaines peuvent recevoir différents prix :

• Prix de la Semaine européenne de la mobilité pour les

petites et grandes municipalités : ils récompensent les réalisations des villes pendant la semaine principale de l'événement.

- Prix pour la Planification de la mobilité urbaine durable (Prix PMUD) : récompense l'excellence en matière de planification de la mobilité urbaine durable, sur la base des lignes directrices PMUD de la Commission européenne.
- Prix européen de la sécurité routière urbaine : récompense les réalisations exemplaires et innovantes des autorités locales en matière de création d'un environnement urbain plus sûr.

S'inscrire aux: trophées annuels de la mobilité durable.

**MédiaChartres**, n'est pas certain que **Chartres** « adhère » à cette manifestation, mais vous pouvez évidement, participer ailleurs !

Renseignez vous: Service-Public.fr

